

Académie de POITIERS

**Identification de
l'établissement**

**Collège Ferdinand Clovis
Pin Poitiers**

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : Lundi 14 novembre 2022

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 21 octobre 2022

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Ingrid HACOT

Secrétaire de séance : M. Baptiste JARDINIER

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Annexes :

Ordre du jour

I - MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE EDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE :

- Installation des membres du Conseil d'Administration et organisation des différentes commissions
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Autoévaluation et évaluation externe de l'établissement

II - VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT :

- Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés d'incidence annuelle
- Voyages et sorties scolaires
- Budget 2023
- Plan d'amortissement

III - QUESTIONS DIVERSES

Emargement - Conseil d'administration du Collège Ferdinand Clovis Pin 17 juin 2021

			Emargement
Représentants de l'administration			
Mme Ingrid Hacot, principale	T		P
Mme Catherine Moreau, gestionnaire	T		P
M. Eric Gonnin, CPE	T		P
Représentants des collectivités territoriales			
Mme Pascale Guittet, conseillère départementale	T		Excusée
Mme Catherine Bourgeon, conseillère départementale	T		Excusée
Mme Joëlle Peltier, conseillère départementale		S	Abs
		S	
M. Kentin Plinguet, conseiller municipal	T		Abs
M. Robert Rochaud, conseiller municipal	T		Excusé
Personnalités Qualifiées			
M. Jean-Luc Bouvier	T		Abs
Mme Martine Aperce	T		Abs
Représentants des personnels			
M. Baptiste Jardinier, professeur	T		P
Mme Elodie Béguier, professeure	T		P
Mme Valérie Berteau, professeure	T		P
Mme Nathalie Lauret, professeure	T		P
Mme Hélène Macé, professeure	T		Abs
M. Mathis Chotard, assedu	T		P
Mme Sylvie Lasséchère, Infirmière	T		Abs
M. Clément Michaud		S	P
M. Eric Herpin, professeur		S	Abs
Mme Bénédicte Chassagne, professeure		S	P
M. Jérôme Souesme, professeur		S	Abs
M. Anthony Hay, professeur		S	P
Mme Aurélie Texier, professeure		S	Abs
Mme Catherine Astruc, professeure		S	Abs
M. Frédéric Berthet, Agent de Maintenance		S	P
Représentants des parents d'élèves			
M. Julien Bernard, FCPE	T		P
M. Dominique Bourreau, FCPE	T		P
M. Jean Bouyer, FCPE	T		Abs
Mme Céline Sitbon, FCPE	T		P
Mme Suzanne Rahmoune, FCPE	T		Abs
Mme Gabrielle Linas, PEEP	T		Abs
Mme Laetitia Jarry, FCPE		S	Abs
Mme Stéphanie Pierre, FCPE		S	Abs
M. Nicolas Delebecque, FCPE		S	Abs
M. Franck Kerherve, FCPE		S	Abs
Mme Christelle Mazurier Bodineau, FCPE		S	P
Mme Isabelle Favier, PEEP		S	P
Représentants des élèves			
M. Esteban Gonzales	T		Abs
Mme Camille Roche	T		P
M. Arthur Jayle		S	P
Mme Sandra Moreau		S	Abs

Préambule

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

I - MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE EDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE

Le Conseil d'Administration a choisi de ne pas créer la commission permanente.

Question posée : Le Conseil d'Administration conserve t-il la commission permanente ?

Vote : 12 contres et 6 abstentions

Les différentes commissions ont été installées.

Votes à l'unanimité pour chacune.

Le règlement intérieur est présenté.

Vote à l'unanimité.

Procès-verbal de la précédente séance soumis au vote : unanimité.

Autoévaluation et évaluation de l'établissement présentée par Mme Hacot

De quoi s'agit-il ?

Depuis l'année dernière, pour un cycle de 5 ans, chaque année, 20 % des établissements scolaires français entrent dans ce processus.

Pour quoi faire ?

Cette évaluation a pour finalité d'améliorer les conditions de réussite collective scolaire et professionnelle.

L'objectif opérationnel à court terme est la rédaction du projet d'établissement.

Puisque, grâce à cette évaluation, nous saurons :

- ce qui fonctionne, de quoi nous sommes contents,
- ce que nous souhaitons améliorer,
- ce que nous souhaitons changer.

Dès lors, nous pourrons déterminer **des axes stratégiques et un plan d'action donc un projet d'établissement.**

Comment ? Et avec qui ?

En 2 temps :

1. L'autoévaluation
2. Evaluation externe : premier trimestre 2023, un trinôme pluridisciplinaire constitué d'un chef d'établissement, d'un inspecteur et d'un cadre de l'Education Nationale.

L'autoévaluation :

- mobilise **l'ensemble des acteurs** (élèves, parents, personnels, partenaires)
- analyse le contexte externe et interne de l'établissement
- **interroge les décisions prises dans 4 domaines :**
 - **apprentissage et parcours des élèves**
 - **vie et bien-être de l'élève, climat scolaire**
 - **acteurs, fonctionnement, stratégies**
 - **environnement institutionnel et partenarial**

Ce travail aboutira à un rapport d'autoévaluation qui sera remis aux évaluateurs externes.

L'évaluation externe est un prolongement de l'autoévaluation.

L'équipe d'évaluateurs externes :

- lit et analyse le dossier,
- échange avec tous les acteurs
- approfondit notre réflexion avec NOUS

pour identifier les points d'appui et de progrès, proposer un plan d'action et de formation.

Calendrier de l'autoévaluation

Du 21 /11 au 2/12 : Diffusion des questionnaires pour les adultes. Passation en classe par les élèves.

Le 14/12 de 08h à 12h : Ateliers de travail autour des 4 grands domaines.

Le 05/01 de 16h à 18h : Présentation d'un pré-rapport avec proposition d'axes stratégiques.

Le 06/01. Envoi du rapport d'autoévaluation.

Questions et remarques :

M. Chottard trouve que le dispositif n'est pas très neutre.

Madame Hacot explique que l'idée est d'éviter le jugement d'un établissement à l'autre en y incluant un chef d'établissement qui est lui-même dans le processus. Il ne s'agit pas de décerner des « notes » mais plutôt de faire un point de la situation.

Madame Bertaud dit que ça ne s'est pas toujours très bien passé dans d'autres établissements.

Ce que reconnaît Madame Hacot, elle a aussi eu des échos négatifs quant à l'intervention de certaines équipes d'évaluateurs externes. Elle s'engage :

- à toujours être présente dans l'établissement lorsque les autoévaluateurs le seront et explique que si ça devait arriver il faudrait la prévenir immédiatement pour qu'elle intervienne ;
- à ne programmer aucun entretien de personnels seuls avec les évaluateurs, sauf, bien sûr, demande contraire.

Monsieur Hay sort du CA à 18h30, nous passons à 17 votants

M. Jardinier explique que l'évaluation externe n'apporte pas de nouveaux moyens.

Madame Hacot explique qu'effectivement l'évaluation est décorrélée des moyens.

Arthur Jayle demande à quoi ça sert alors de le transmettre au rectorat ?

Madame Hacot précise que cette évaluation engendrera le projet d'établissement puis le contrat d'objectifs et que c'est à ce moment-là que quelques moyens pourront éventuellement être alloués.

Monsieur Hay revient à 18h39, 18 votants.

Madame Lauret demande si les chefs d'établissement ont une obligation de résultats quant au contrat d'objectifs.

Madame Hacot explique que non, puisqu'ils peuvent être partis de l'établissement avant la fin du contrat d'objectif.

En revanche, ils ont l'obligation d'avoir tout mis en œuvre pour atteindre les objectifs du contrat d'objectif.

Monsieur Michaud demande combien de temps dure le projet d'établissement.

Madame Hacot explique que c'est habituellement pour une durée de 3 ans. Cependant, comme elle pense avoir compris que le cycle des évaluations devrait durer 5 ans, il est possible que le projet d'établissement soit aligné dessus, sans certitude.

Madame Favier demande s'il y a des heures ou jours pour le faire ?

Madame Hacot explique qu'il y aura un mercredi matin de banalisé pour le faire.

Madame Sitbon demande si des personnels de l'établissement seront rencontrés en plus de leurs heures de cours ?

Madame Hacot explique qu'il n'y aura pas d'heures en plus ni de cours supprimés pour la rencontre avec les évaluateurs externes. Cela se fera sur les heures de « trou »

Madame Sitbon reprécise, est-ce que ça demandera du travail en plus aux personnels de l'établissement ?

Madame Hacot explique que oui sur l'autoévaluation.

M. Jardinier explique que l'évaluation n'est pas une obligation, donc quid des cours banalisés, pouvons-nous assurer nos cours tout de même ?

Madame Hacot répond non. La banalisation a pour objectif d'avoir tout le monde, pour brasser les points de vue et les idées de chacun et surtout d'éviter de faire l'évaluation à 5.

Madame Bertaud demande qui se chargera de la rédaction de l'évaluation.

Madame Hacot présentera un pré-rapport en janvier, que les participants aux ateliers pourront amender et modifier si nécessaire.

Monsieur Bourraud arrive à 18h47 : 19 votants.

Madame Bertaud demande qui a rédigé le questionnaire ?

Madame Hacot explique que c'est la DGESCO

Madame Bertaud dit que c'est très orienté, et demande sous quelle forme cela se présentera ?

Madame Hacot explique que les questions ont diverses formes : verbatim, QCM, questions semi-dirigées.

Si nous estimons qu'il y a des manques, nous pourrions abonder le questionnaire. En revanche sur ces questions complémentaires le service statistique ne pourra pas offrir le traitement.

Arthur Jayle dit que comme c'est l'institution qui fait les questionnaires, elle traitera que ce qui l'intéresse.

Madame Hacot répète que les membres de la communauté scolaire peuvent rajouter les questions qu'ils estiment manquantes, le seul bémol étant le traitement statistique.

Madame Favier demande si les questionnaires se font par écrits ou par voie numérique ?

Madame Hacot, répond que ce sera fait par voie numérique.

Madame Chassagne, dit que les réponses sont très aléatoires sur Pronote, car certaines familles ne répondent pas ou peu déjà aux messages pronote, à partir de quand les réponses aux questionnaires sont pertinentes ?

Madame Hacot dit quand il y a assez de réponses.

Madame Bertaud demande à partir de combien de personnes c'est pertinent ?

Madame Hacot explique que selon elle c'est au moins 40% mais qu'elle se renseignera auprès des statisticiens du rectorat.

Madame Chassagne s'inquiète de la date butoir qui risque d'empêcher certains parents ou élèves de voter.

Madame Hacot explique qu'il y aura des relances de faites, et que tous les élèves seront emmenés en salle informatique.

Jayle Arthur demande si ça sera obligatoire pour les élèves et sous quelles formes seront les questions.

Madame Hacot dit que oui c'est obligatoire et que les questions prennent toutes les formes.

Madame Favier demande s'ils pourraient avoir le questionnaire en amont ?

Madame Hacot dit que non car les questions ne seront pas compliquées puisqu'elles sont adaptées pour des élèves de sixième.

Madame Favier précise que le fait de l'avoir en amont les élèves auront le temps de la réflexion.

Les participants échangent autour de cette proposition, Madame Hacot explique que ce serait possible.

Madame Lauret fait remarquer que d'avoir les questions en amont, permettrait certes aux plus investis de réfléchir mais aurait comme conséquence de rendre moins personnelles les réponses puisque les élèves en discuteront probablement avant.

Madame Hacot explique que dans un précédent établissement elle avait fait passer l'enquête de climat scolaire et ne l'avait pas diffusée en amont pour éviter l'influence des uns sur les autres, donc finalement le questionnaire ne sera pas diffusé en amont.

Monsieur Jardinier s'inquiète de l'accès à la salle informatique.

Monsieur Hay dit qu'il y aura la salle de technologie de disponible.

Madame Bertaud demande si un planning sera effectué pour faire passer le questionnaire.

Madame Hacot dit que oui.

Monsieur Jardinier s'inquiète de l'utilisation des vies de classe pour le niveau 3^e vis à vis de l'orientation et la préparation aux oraux de stage.

Madame Hacot précise que l'on fera autrement si les vies de classe sont déjà mobilisées.

Monsieur Hay demande la durée pour faire passer un questionnaire ?

Madame Hacot dit 20' mais nous aurons l'heure complète, Monsieur Gonnin précise autant de temps que pour se connecter (vue la lenteur du réseau informatique).

Monsieur Hay demande s'ils doivent tout faire en une fois ?

La réponse de madame Hacot est oui car on ne peut pas enregistrer ses réponses.

Madame Chassagne s'inquiète des élèves en situation de handicap et dyslexiques pour le questionnaire.

Madame Hacot précise qu'ils seront accompagnés.

Arthur Jayle, dit que tout le monde devra avoir ses codes Pronote ?

Madame Hacot dit que les élèves doivent tous déjà les avoir.

Il demande si nous pourrions partager la session d'ordinateur, oui mais par sous Mozilla précise Monsieur Gonnin.

Madame Hacot explique que le lien sera envoyé par Pronote.

II Vie financière et matérielle de l'établissement

Sorties et voyages scolaires

- Vote de la participation des familles, revue à la baisse, pour le séjour des 3^{èmes} à Paris.

M. Michaud demande si cette participation est indexée sur un quotient des familles ?

Madame Hacot explique que non mais le fond social peut couvrir les besoins des familles dans le besoin.

- Visite du musée sur la seconde guerre mondiale, madame Chassagne précise le projet et son intérêt pédagogique.

Madame Hacot soumet le tarif au vote : unanimité.

Big challenge :

don du FSE, unanimité.

tarif pour le big challenge : unanimité

Contrats et Conventions

l'APEMEN

Madame Bertaud présente l'APEMEN et les partenaires avec lesquels elle travaille dans le cadre de la chorale.

Madame Bertaud précise que c'est une association des professeurs d'éducation musicale et qu'ils font ça à titre bénévole.

La participation financière des établissements et la vente de billets permettent de couvrir les frais liés aux salles, musiciens, transports...

Les concerts auront lieu au mois de mai :

- 23 mai à l'Agora à Jaunay-Marigny
- 30 mai à La Hune de Saint Benoît

Madame Sitbon demande si des répétitions générales sont prévues ?

Madame Bertaud dit que oui le 23 janvier et le 24 avril. Une à l'Agora et une à La Hune.

Vote convention apemen : unanimité.

La Gibauderie

Madame Hacot et Monsieur Gonnin précisent le partenariat avec la maison de la Gibauderie.

Vote convention La Gibauderie : acceptée à l'unanimité.

Section sportive

A la lecture des fonctions des signataires, Madame Favier précise qu'il y a des nageurs qui ne sont pas au stade poitevin mais au comité départemental.

Madame Hacot signale que le comité est lui aussi signataire, il n'y a donc pas de difficulté.

Convention section sportive : unanimité.

Madame Béguier demande s'il y a une convention avec le SESSAD. Madame Hacot explique que non.

Le sessad Pierre Garnier est conventionné tant qu'il intervient dans l'établissement. Pour ce qui est des 2 autres, rien à ce jour.

Arthur Jayle fait remarquer qu'il y a moins de sections qu'avant. Madame Hacot confirme et précise qu'avec le patin artistique, il ne s'agit que d'un arrangement.

DBM

Madame Hacot précise que le prélèvement sur fond de réserve pour les manuels ne sera pas effectué.

Le paiement du CNED ne se fera pas par l'établissement, Madame Hacot explique que c'est gratuit si les élèves ont moins de 16 ans et qu'il y a accord du DASEN. Monsieur Bourraud dit que c'est étonnant qu'il y ait besoin de l'accord du DASEN.

caméra

Mathis demande pourquoi ce modèle de caméra va être acheté pour un projet ? Madame Moreau dit qu'il faudra demander à Monsieur Herpin.

Les modifications budgétaires sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur Bernard demande si la dotation de 14€/ élève du département calculée sur 415 élèves a été rattrapée sachant que nous sommes 443. Madame Moreau explique qu'il y a eu un rattrapage pour 425 élèves.

Monsieur Bernard, demande si c'est chaque établissement qui renégocie ses contrats d'énergie. Madame Hacot explique : nous, c'est particulier car c'est le lycée qui le fait, et qu'en plus nous sommes sur le réseau urbain. Mais elle ne sait pas dire si c'est négocié régulièrement et si c'est le même tarif pour tous les établissements.

Madame Moreau explique qu'il est difficile d'estimer la consommation et donc d'estimer le coût. Monsieur Chottard demande si ce n'est pas possible de le savoir.

Madame Bertaud demande si c'est possible d'avoir des compteurs pour le collège.

Madame Moreau explique tant que l'internat sera au-dessus du collège ce ne sera pas possible.

Monsieur Bernard remarque qu'il y a une baisse sur les manuels scolaires. Madame Moreau explique que comme nous n'avons pas eu l'argent l'an dernier elle préfère être prudente sur l'estimation pour les manuels.

Madame Hacot rappelle que ce budget est prévisionnel. Et si un besoin émergeait au-delà de la somme allouée, nous procéderions de la même façon pour que les élèves aient ce dont ils ont besoin pour travailler.

Madame Sitbon, demande si les carnets de correspondance vont perdurer ?

Madame Hacot dit que oui et demande pourquoi cette question ? Madame Sitbon dit que Pronote est suffisant.

Monsieur Gonnin explique que c'est bien d'avoir un outil physique. Madame Hacot explique que nous sommes échaudés car en début d'année les PP ont envoyé un message Pronote et que pour certaines classes il n'y a eu aucun retour des familles. Madame Moreau explique qu'il est utilisé pour l'entrée et la sortie de l'établissement.

Madame Béguier explique que pour les familles éloignées du numérique c'est important de conserver les carnets.

Monsieur Gonnin explique nous avons une subvention fléchée et qu'il revient à 1€50.

Madame Hacot précise que pour le budget pédagogique une ligne « projet d'opportunité » a été créée afin de pouvoir saisir des occasions sur des projets ponctuels non prévus.

Monsieur Chottard demande une précision sur le budget de l'entretien, qui a baissé et se demande pourquoi ?

Madame Moreau explique que l'on a moins acheté de virucide et de gel hydroalcoolique.

Mme Moreau fait un point sur le nombre d'élèves boursiers en baisse tandis que l'effectif est en hausse. Elle avance des explications partielles : les enfants de l'ASE ne sont jamais boursiers, ni les ukrainiens (6 à ce jour), les familles en difficulté qui malgré maintes et maintes relances n'ont jamais fait les demandes...

Madame Béguier demande si les enfants allophones et ceux à l'ASE payent plein tarif.

Madame Hacot dit que le coût ne revient pas aux familles. Madame Béguier dit que l'ASE a des difficultés pour payer donc se questionne sur le fait de la faire payer plein tarif. Après Madame Hacot explique : l'argent de l'ASE vient du conseil départemental donc quoi qu'il arrive tout vient du même budget.

Le budget est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Est soumis au vote la délégation à madame Hacot pour le budget : accepté à l'unanimité.

Plan d'amortissement : accepté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Jardinier lit la remarque du personnel sur les difficultés de trouver des cars et de les financer pour les sorties pédagogiques, cette difficulté étant en lien avec des effectifs par division très importants.

Suite à la présentation du projet vélo, M. Jardinier, dit que le projet ne verra le jour que s'il y a la création d'un local fermé.

Ce projet suscite de nombreux échanges informels dont il ressort :

FDJ ou biclou peuvent être des partenaires à l'entretien des vélos,
la possibilité de créer un local à l'endroit de l'ancien self.

Mme Béguier remarque que l'hypothèse de l'an passé, d'installer les locaux de l'Ulis dans ce qui reste de l'ancienne demi-pension ne semble plus d'actualité. Elle alerte sur la difficulté d'installer les élèves de l'ulis à l'étage .

Questions des parents : la présence de la police.

Madame Hacot explique qu'elle a appelé les forces de l'ordre, car une de nos élèves a utilisé son téléphone sur les réseaux sociaux à mauvais escient ce qui a provoqué la venue d'élèves extérieurs au collège en grand nombre. Il y a eu une sanction pour l'élève en question en interne dans l'établissement.

Madame Hacot en profite pour évoquer le comportement de la « dame au chien » qui interpelle les élèves et les adultes et tient des propos inappropriés.

Elle s'est montrée insultante, il y a eu des discussions pour stopper cela, mais cela ne s'est pas arrêté là.

La dame a parlé à des élèves de la jeune fille décédée l'an dernier en disant que l'établissement n'en avait rien à faire.

Madame Hacot explique que ce jour-là, elle a pris la décision de porter plainte contre cette dame.

Le rectorat a décidé d'accompagner cette décision et madame Hacot doit aller signer les documents.

Questions sur le poids des cartables :

Madame Hacot suppose que c'est surtout une difficulté pour les 6^e, monsieur Bernard explique que pas nécessairement.

Madame Hacot explique que les élèves peuvent laisser les manuels au collège pour certaines disciplines et qu'il y a peut être une solution sur comment « faire son sac ».

Madame Favier explique que son fils a négocié et s'est organisé avec les professeurs pour limiter le poids.

Madame Chassagne explique que les élèves peuvent laisser leur livre au collège, mais elle explique que les élèves se piquent les livres entre eux, c'est pourquoi elle ne demande plus aux élèves de laisser leurs livres. Et elle explique que les manuels numériques ne sont pas une solution car ils ne sont plus accessibles ou à jour...

Monsieur Chottard explique que la vie scolaire ne prête plus de manuels car ils ne reviennent pas toujours.

Madame Lauret explique que certains élèves préfèrent transporter le livre physique plutôt que d'utiliser le livre numérique en français...

Madame Favier explique qu'il faudrait leur apprendre l'utilisation du vestiaire et madame Lauret explique que c'est ce qui est fait par les PP de 6^e.

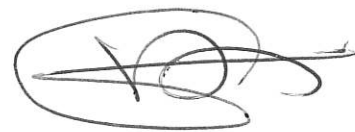
Fin du Conseil d'administration à 20h40

Le Secrétaire de séance



Baptiste JARDINIER

La Présidente du C.A.



Ingrid HACOT